Lundi 29 Juin 2015

## 12 La grande interview de la Rédaction

## La première dame du Gabon, Sylvia Bongo Ondimba :

## « Lorsqu'on manifeste pour une cause juste, ce n'est jamais pour rien! »

L'union. Madame, ce 23 juin, est célébrée la Journée internationale des veuves, la 5e du genre, journée dans l'institution de laquelle vous avez joué un rôle décisif, à l'Onu, à travers la résolution n°65/189 adopté en décembre 2010. Comment évaluez-vous les progrès enregistrés depuis, du point de vue législatif, comme celui des mentalités ?

Sylvia BONGO ONDIMBA: Qui dit droit des veuves, dit droit de la femme et de la famille, car la veuve devient le chef de famille auprès des enfants. Pourquoi me suis-je engagée pour le droit des veuves? Lors de mes visites au plus près des communautés, j'ai été interpellée à maintes reprises par les femmes sur le problème de succession et de spoliation des veuves. J'étais profondément marquée. Outrée de voir certains comportements des familles.

Mais l'élément déclencheur de mon action a été la rencontre à l'ONU de personnes engagées sur la question des veuves, notamment Lord Lomba en Inde, et Madame Blair. C'était un nouveau souffle! Avec la diplomatie gabonaise, nous avons porté ce projet d'institution de la journée des veuves. Afin que chaque pays se l'approprie et défende les droits de ces femmes. Au Gabon, des actions ont été menées, et des recommandations émises. L'une d'elles a été la création d'un Observatoire social, non seulement pour les veuves, mais aussi pour les personnes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté.

Je suis assez fière des progrès enregistrés dans l'amélioration de la condition de vie des veuves, ces cinq dernières années... La liste est longue : campagnes de sensibilisation et d'information à l'exemple de « Levons le voile » en 2011 sur les tabous, création du Fonds National d'Aide Social, décret d'application de juin 2012 fixant le régime d'assistance judiciaire, parcours juridico-administratif en 2014, projet de loi adopté par le Parlement donnant le droit au conjoint survivant d'obtenir l'acte de décès du défunt, jusque là réservé à la belle famille... Autant d'actions qui ont permis aux veuves de prendre conscience de leurs droits et de faire évoluer petit à petit les mentali-

## **Etes-vous satisfaite?**

On peut faire mieux! Beaucoup mieux...
La marge de progression est encore
grande pour que les veuves puissent accéder naturellement, sans conflits, sans
déchirure à leurs droits. Bien souvent, les
lois existent, c'est la mise en application
qui reste encore difficile... Il n'y a pas de
secret: demeurer en alerte, intensifier la
prise de conscience, travailler pour faire
appliquer les textes de lois en vigueur
comme celui relatif au conseil successoral qui renforce le pouvoir du conjoint
survivant et donne le droit à la police judiciaire d'intervenir en cas de « délit de

«La marge de progression est encore grande pour que les veuves puissent accéder naturellement, sans conflits, sans déchirure à leurs droits (...)»



Mme Sylvia Bongo Ondimba : « Nous ne pouvons pas laisser certains d'entre nous sur le bord de la route»

spoliation »; adopter rapidement ceux qui sont en attente comme le projet de loi prévoyant une égalité de traitement entre le conjoint survivant homme et femme et la réévaluation de la pension de survivant des orphelins de père et mère.

Quant au changement de mentalités, c'est un processus long, qui peut parfois s'étendre sur des générations. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas se lasser de sensibiliser, d'éduquer, d'interpeller, de rappeler, de prendre position pour ce qui est juste et bénéfique pour la population. Cette évolution passera indéniablement par l'éducation et notamment celles de nos jeunes filles.

Dès septembre, je vais faire une évaluation des droits de la femme et de la famille. Il serait aussi peut être temps de regarder ce qui se passe dans nos cultures. Je le fais d'abord en tant que Gabonaise, puis en tant que Première Dame. Je n'ai pas le pouvoir des institutions. C'est cela mon engagement. Les veuves savent aujourd'hui que si elles ont des difficultés à faire valoir leurs droits, elles peuvent être accompagnées par la Première Dame et son équipe.

Lors de votre dernier passage dans nos locaux, vous déploriez le fait qu'il ait été plus facile de faire adopter une résolution aux Nations unies que de faire adopter trois lois à l'Assemblée nationale pour faire appliquer cette résolution. Avez-vous le sentiment d'avoir été comprise ou certains verrous ont-ils encore du mal à sauter ?

Je pense que nous avons tous des devoirs et des responsabilités qu'il faut savoir assumer à un moment donné. Que l'on soit au Gouvernement, à l'Assemblée Nationale, ou dans l'Administration, l'intérêt général doit primer sur l'intérêt personnel. Notre responsabilité à tous est d'être au service de nos populations.

En tant que Première Dame, il est de mon devoir d'interpeller sur la question des droits de nos veuves lorsque ceux ci ne sont pas respectés. Mais tout le monde doit réagir y compris vous les médias, les femmes, la société civile. C'est une question d'intérêt commun.

Vous avez supervisé le dispositif lié à l'expertise et à l'organisation de l'offre sociale dans notre pays confiées au cabinet Mc Kinsey. Le rapport qui en est issu a suscité des critiques, en particulier le coût. Comment les avez-vous jugées? Au-delà, le rythme auquel est mise en œuvre la Stratégie d'investissement humain proposé alors vous satisfait-elle?

Comme dirait quelqu'un, la critique est aisée mais l'art est difficile... Il est plus facile de critiquer que d'agir. Où sont tous ceux qui critiquent au moment de la mise en œuvre ? Parler, oui mais après... ? Non, je ne suis pas satisfaite du rythme de la mise en œuvre, trop lent... J'ai travaillé deux ans, sans relâche, avec des équipes merveilleuses et engagées de l'administration gabonaise. Aujourd'hui j'ai l'impression qu'il y a des blocages. Tout a été rendu et expliqué. Les projets sont là. Il est de notre devoir de nous occuper urgemment de ces 30% de Dabonais qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Nous ne pouvons pas laisser certains d'entre nous sur le bord de la

Votre engagement en faveur des couches les plus vulnérables de notre société est connu. Parmi eux, les mineurs en détention. Il y a un an et demi, à cette même place, vous dénonciez le fait que les initiatives prises par vos soins en leur faveur n'aient pas encore porté. La situation a-t-elle évolué favorablement depuis ?

A mon niveau oui. Nous avons construit, équipé et aménagé des salles de classe. Nous avons également doté les élèves en fournitures scolaires et accompagné la formation du personnel. Aujourd'hui ce sont 84 mineurs incarcérés qui bénéficient de cours d'alphabétisation, de français, mathématiques et d'informatique. Egalement un apprentissage au Code de la route et des séances de soutien psychosocial . Ce matin (mardi, NDLR) au conseil d'administration de la Fondation, j'ai demandé à ce que l'on mette un fonds à disposition afin que ces jeunes puissent disposer d'une assistance juridique gratuite. Grace à ces actions, ces jeunes en difficulté bénéficient de conditions d'études convenables. Des professeurs et des entreprises nous accompagnent.

Vous vous êtes associée, en mai 2013, à une marche contre les crimes de sang. Deux ans après, avezvous, devant la persistance de ce phénomène comme vient encore de nous le montrer l'actualité récente, avec la tentative d'assassinat d'une fillette de 3 ans, le sentiment d'avoir pris part à une manifestations pour rien?

Non. Je n'ai pas ce sentiment. Vous savez, lorsqu'on manifeste pour une cause juste, ce n'est jamais pour rien! Le crime, qu'il soit rituel ou autre, demeure un crime. La justice doit faire son travail et communiquer, se prononcer clairement. A mon niveau, je ne peux pas juger.

Concernant la petite Marie Catherine, j'ai reçu les informations à travers les réseaux sociaux. J'avoue que mon premier sentiment était de courir à son chevet mais j'ai appris à maîtriser quelque peu, heureusement pas totalement, ma spontanéité. Cela allait encore donner lieu à des interprétations, chacun y irait de son commentaire... Je n'aime pas intervenir dans la cacophonie, je me suis retirée. Cela ne m'empêche pas d'agir, en toute discrétion, et avec compassion. Quoi qu'il en soit, ce qui est arrivé à cette petite fille est horrible. J'imagine qu'elle et ses parents ont subi un traumatisme énorme. Par ailleurs l'ultra médiatisation de cette triste situation ne rend pas toujours service ni à la victime ni à ses proches. J'ai trouvé ça presque malsain. On en revient là encore à la notion du vivre ensemble. Dans le respect de l'autre.

Ce qui est important aujourd'hui c'est que Marie Catherine soit en vie. L'intervention du personnel de SOS Médecins a été remarquable. La bonne nouvelle aussi c'est que les auteurs présumés ont été arrêtés. Il faut vraiment qu'on améliore la lutte contre ce phénomène. Comment un être humain peut-il assassiner son prochain pour acquérir une quelconque puissance ?... Ce sont des pratiques d'un autre monde. Les personnes qui commanditent ces actes doivent également être punies avec la dernière énergie! A ce que je sache, les crimes rituels n'existent pas dans les traditions gabonaises. C'est de la sauvagerie pure et sim-

suite en page 13